



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N°26/003

Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au rez-de-chaussée du bâtiment Darse 4, sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5321 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage d'archives.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société HERACLES NEGOCE, dont le siège social est situé Quai Jean Reinhart – Hangar 45 – 76600 LE HAVRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Havre sous le numéro SIREN 533 893 699, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société HERACLES NEGOCE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 25-080 portant sur la dépendance susvisée le 18 novembre 2025.

Description de la dépendance : une surface de bureaux (bureau n° 3) d'une superficie de 13,91 m².

Durée de la convention : 3 ans environ à compter du 15 septembre 2025.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 25-080 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.